

SNCL infos

SNCL INFOS n° 7 du 24/11/08 au 07/12/08

Éditorial

Votre rôle est essentiel



Le SNCL-FAEN informe et défend ses adhérents au quotidien pour faire respecter leurs droits et combattre les abus de l'administration.

L'action responsable du SNCL-FAEN s'exerce également dans la lutte contre les fermetures de postes, les restrictions budgétaires et la baisse du pouvoir d'achat.

L'action responsable, c'est privilégier des modalités qui ne pénalisent pas financièrement les personnels et ne permettent pas au gouvernement de réaliser de substantielles économies.

Pour poursuivre et amplifier son combat, le SNCL a besoin du soutien de tous ses adhérents et de la caution du plus grand nombre possible de collègues.

Le 2 décembre, jour du scrutin des élections professionnelles, n'oubliez pas de voter, et faites voter pour les listes SNCL-FAEN.

Le 2 décembre, aidez-nous à défendre vos intérêts.

Marc GENIEZ
Secrétaire général

La défense du pouvoir d'achat

Les restrictions budgétaires entraînent une **baisse continue du pouvoir d'achat**.

Un récent rapport sénatorial («L'économie française et les finances publiques à l'horizon 2013»), disponible sur le site Internet du Sénat, préconise un «**décrochage des salaires publics**», c'est-à-dire l'organisation d'une «**perte du pouvoir d'achat des rémunérations individuelles**».

Syndicat totalement indépendant des partis politiques, attaché au progrès social, le SNCL refuse cette logique.



Élections professionnelles du 2 décembre 2008

Pour poursuivre et amplifier son combat, le **SNCL-FAEN a besoin du soutien de tous ses adhérents**.

Votre syndicat a également besoin de l'appui de la majorité silencieuse, qui bien souvent partage ses analyses.

Les élections professionnelles du 2 décembre prochain vous donnent l'occasion d'aider très simplement votre syndicat :

- * en n'oubliant pas de voter le 2 décembre ;
- * en invitant des collègues sympathisants à voter pour les listes SNCL-FAEN de leur catégorie.

Restrictions budgétaires et conditions de travail

Le SNCL combat les budgets en régression et s'oppose aux fermetures de postes.



A la suite de la manifestation réussie du 19 octobre 2008, après la campagne de lettres aux parlementaires, l'interfédérale organise le **mercredi 10 décembre** des rassemblements dans les principales villes de France. **Nous appelons les adhérents du SNCL-FAEN à y participer.**

Nous choisissons, le plus souvent possible, des modalités qui ne pénalisent pas financièrement les personnels et ne permettent pas au gouvernement de réaliser de substantielles économies (93 millions d'euros en 3 jours de grève l'an dernier) par des retenues de salaire. **Nous faisons des propositions** aux autres syndicats dans ce sens.

Nos députés ont de l'humour

Certains en tout cas.

Voulant apporter sa pierre à la lutte contre le cumul des mandats, **un député proposa malicieusement un amendement qui suggérait d'en finir avec le cumul des indemnités** pour les ministres et les députés.



Selon le quotidien "Le Parisien" qui a publié cette information, **les ministres peuvent cumuler 21 000 € d'indemnités locales** à leur traitement de ministre. De leur côté, **84 % des députés cumuleraient jusqu'à 8 200 € d'indemnités locales** à celles de députés. 16 % seulement exerceraient leur mandat à plein temps.

Figurez-vous que **la majorité des députés**, qui vote à tour de bras restrictions budgétaires, diminutions de droits pour le reste de la population, **n'a pas saisi l'occasion pour donner l'exemple** et a rejeté l'amendement.

Appât du gain ou manque d'humour ?

Promotions de grade et de corps 2009



Les notes de service relatives aux promotions de grade (hors classes et classes exceptionnelles) et de corps (listes d'aptitude aux corps des agrégés, certifiés et professeurs d'EPS) devraient être publiées au B.O.E.N fin novembre.

Elles ne devraient pas prévoir d'évolutions importantes.

Ainsi, comme l'an passé **pour les promotions de grade, il ne sera pas nécessaire de faire acte de candidature.**

Pour les changements de corps, la candidature restera nécessaire. La période de saisie prévue ira du jeudi 8 au mercredi 28 janvier 2009.

Nous développerons ces notes de service dans un prochain bulletin national.

En attendant, nous vous invitons à **consulter régulièrement le site du SNCL.**

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

Le PLFSS, (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) en discussion au Parlement, prévoit le principe d'une revalorisation des pensions non plus au 1^{er} janvier comme l'a institué la loi de 2003, mais au 1^{er} avril.



Le prétexte avancé est d'être en phase avec la revalorisation des retraites complémentaires des salariés du privé AGIRC et ARRCO.

Il prévoit également de porter la surcote, à partir du 1^{er} janvier 2009, à 5 % par an (au lieu de 3 % actuellement) soit 1,25 % par trimestre (au lieu de 0,75 %) dans une version 1 trimestre = 90 jours.

Mutations 2009



Vous trouverez notre «**spécial mutation**» dans le bulletin national de novembre.

Si vous participez au mouvement, n'oubliez pas d'envoyer la fiche syndicale (pages 17 et 18 du bulletin) complétée à votre section syndicale.

Les groupes de travail académiques de vérification des barèmes débuteront le 12 janvier 2009.

Le ministère a lancé à grand renfort de publicité un nouveau service "info mobilité".

Comme dans tous les actes administratifs, ne restez pas seul(e) face à l'administration. **L'intérêt de cette dernière n'est pas forcément le vôtre.**

Faites appel au SNCL qui vous aidera et vous conseillera.

